

COMMUNE DE MONTRICHARD VAL DE CHER

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aliénation d'un sentier rural

Par arrêté n° 179 en date du 07 décembre 2018, le maire de la commune de Montrichard Val-de-Cher a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'aliénation du sentier rural n°63 restant dit « *du Dimanche* », situé au lieu-dit « *Les Vallées Est* », sur la commune de Montrichard Val de Cher (commune historique de Bourré).

A cet effet, M. Charles RONCE, cadre du ministère de l'équipement à la retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Montrichard Val de Cher, 25, rue Nationale - BP 77, durant 16 jours du 07 janvier 2019 à 8h30 au mardi 22 janvier 2019 à 17h00 inclusivement, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public le :

- Mercredi 09 janvier 2019 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête.

Elles peuvent également être adressées par écrit au Commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

- Mairie de Montrichard Val de Cher, à l'attention de Monsieur Charles RONCE, Commissaire Enquêteur – 25, rue Nationale - BP 77 - 41406 MONTRICHARD Cedex.
- ou par courriel : urbanisme@montrichardvaldecher.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an après la fin de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir une copie auprès de la mairie de la ville. Ils seront également publiés sur le site internet de la ville de Montrichard Val de Cher : <http://www.montrichardvaldecher.fr/>